



Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.  
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche [goyheneche02@orange.fr](mailto:goyheneche02@orange.fr) 03 23 38 01 45.  
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

## Edito:

Dans la douce torpeur estivale, les jours s'égrainent tranquillement dans notre petit village, sans que les bruits de foule ou les grands événements mondiaux ne perturbent le train train quotidien...

Pourtant, au loin, nous arrivent des bruits de catastrophe, des incendies monstrueux, des glaciers qui fondent à vue d'œil, des guerres qui produisent des famines...

Et pendant ce temps, les Français se passionnent pour le tour de France... Certes, nous ne les blâmerons pas, tant est beau le spectacle d'une France populaire qui se passionne pour ces champions sportifs que l'on appelait jadis «les forçats de la route»... Mais les canicules s'enchaînent, les prix s'enflamment, l'eau commence à manquer... La sécheresse accentue la pollution des cours d'eau et met en péril la biodiversité...

Hors de cela tout le monde s'en fout...

Et dans notre petit village, qu'est-ce-qu'il se passe ?...

Pas grand-chose en réalité... Un Conseil Municipal a eu lieu le vendredi 24 Juin, qui n'a pas décidé grand-chose (nous en parlons dans cette chronique). Les festivités estivales ont été réduites à leur plus simple expression et le Comité des Fêtes d'Ugny le Gay n'est plus que l'ombre de lui-même, nous y reviendrons...

Mais le plus préoccupant aujourd'hui, c'est l'eau... L'eau que nous buvons, l'eau que nous consommons pour notre jardin, l'eau que nous rejetons dans le milieu naturel, l'eau qui coule, l'eau qui tombe du ciel, l'eau qui s'infiltre dans le sol...

Il est grand temps de s'en préoccuper, mais aujourd'hui, tout le monde s'en fout!

## L'eau dans notre commune...

**L**'eau à Ugny le Gay n'a jamais été un problème... De l'eau nous en avons, ou plutôt, nous en avons... Chaque habitation, chaque ferme, avait son puits, et il était rarissime que cette eau vienne à tarir...

Aujourd'hui la plupart des puits sont pollués et fermés... Ils sont pollués par toutes les émanations des eaux usées domestiques qui s'infiltrent dans les nappes phréatiques... Ces eaux usées proviennent de systèmes d'assainissement inefficaces et trop anciens, qui ne filtrent pas assez la pollution des eaux ménagères, quand le puits lui-même n'est pas utilisé comme exutoire pour rejeter les eaux sales des maisons!

Mais à part quelques "bobos écolos" qui militent pour un monde propre, raison pour laquelle ils se sont fait évincer du Conseil Municipal d'Ugny le Gay, ici, tout le monde s'en fout!

Hors ces temps-ci le danger se rapproche! Vu le réchauffement de la planète, l'eau, même chez nous, commence à manquer. Le 30 Juin 2022, soit il y a un mois, le Préfet de l'Aisne publiait un arrêté qui réglementait drastiquement l'usage de l'eau dans notre département... Sauf un affichage au panneau municipal, Madame la Maire n'a même pas pris la peine d'en informer la population alors que la situation devient extrêmement préoccupante.

## Les cours d'eau du village sont au plus bas...

Le village est parcouru par un certain nombre de ruisseaux dont le débit est au plus bas ces derniers jours... Il y a encore un petit filet d'eau, mais d'où vient-elle cette eau?... Peut-être pas de la source, car beaucoup de nos eaux usées viennent se déverser dans tous les petits cours d'eau qui traversent le village...

Le Hélot, le ruisseau de l'étang d'amour, le ruisseau de la fontaine Saint-Martin, le ruisseau des Mancauds sont autant d'exutoires dans lesquels se déversent les eaux usées de beaucoup d'habitation... Peut-être est-ce cette eau polluée qui alimente aujourd'hui nos cours d'eau, mettant ainsi en péril la biodiversité de la faune et la flore aquatiques qui y séjournent...

Et de tout cela, tout le monde s'en fout...



*Les ruisseaux du village sont en ce moment des égouts à ciel ouvert... Toutes les eaux usées sortant de nos fosses septiques vont se déverser inmanquablement dans les ruisseaux du village... Quand ce n'est pas les déjections des animaux parqués le long du ruisseau... Ou celles des poulaillers...*



## L'eau et l'assainissement, ça n'est plus le problème de notre municipalité...

Mais aujourd'hui, notre Conseil Municipal n'a plus aucune responsabilité dans la gestion de l'assainissement... Ce n'est plus à lui de résoudre ces problèmes de pollution mais à l'agglomération, puisqu'il lui a transféré la compétence... Seule Madame la Maire pourrait être attaquée, dans le cadre de la police de l'eau qu'elle doit assumer sur le territoire de son village, pour son laxisme et son inaction... C'est donc à l'agglomération de vérifier la qualité des eaux de surface et d'organiser la mise aux normes des assainissements individuels.

Mais la conformité des assainissements individuels dans nos campagne, alors là, l'agglomération s'en fout complètement!

C'est déjà un tel sac de noeuds pour assumer cette fameuse compétence "eau et assainissement", que c'est bien le cadet des soucis des élus de notre territoire si nos ruisseaux accusent un taux de pollution dangereux par temps de sécheresse. Entre la gestion des milieux aquatiques, les eaux de ruissellement en milieu urbain, les risques d'inondation, la distribution d'eau potable, les vieux réseaux de distribution d'eau de nos campagnes qu'il va falloir refaire et qui coûteront un "pognon de dingue", Monsieur le Président de la CACTLF a d'autres chats à fouetter.

# Conseil Municipal de 24 Juin...

Il y a donc eu un conseil municipal à la fin du mois de Janvier. Pris par d'autres engagements, je n'ai pu y participer... Il a donc fallu que nous nous contentions du compte-rendu affiché en Mairie. Bien que tout ne soit pas transcrit dans ce document, concernant les débats du Conseil, c'est la voix "officielle", donc la seule qui compte aux yeux des autorités. Nous nous en contenterons...

## **Mise en place d'une vidéo-surveillance: rien n'est moins sûr...**

Madame la Maire a fait le point sur les demandes de subvention accordées pour la mise en place des caméras de vidéo-surveillance dans le village... Apparemment, ces demandes (qui devaient couvrir 130% de la dépenses, voir mon article du 1<sup>er</sup> Décembre 2021) ont été un tant soit peu retoquées par les autorités... Pour quelles raisons?... Les caisses de l'Etat sont-elles vides, ou Madame la Maire a-t-elle baclé la présentation des dossiers, cause de ce rejet?... En tout cas, elle remet en cause le projet si elle n'obtient pas les subventions! Et, ajoute-t-elle, avec l'accord des conseillers... Cela n'est pas pour me déplaire, mais qu'en pense le conseiller WATON, qui avait fait de ce projet son cheval de bataille et qui s'autoproclame le roi de la contestation municipale?... Il est d'accord lui aussi pour qu'on abandonne la vidéo-surveillance? Serait-il devenu docile comme un toutou?...

## **Encore des justifications confuses au sujet des miroirs...**

Dans son compte-rendu, Madame la Maire invoque un refus de la Préfecture de l'Aisne pour ne pas procéder à la pose de miroirs dans les rues du village... Encore une fois, ce n'est pas au Préfet de décider s'il faut ou non installer des miroirs pour améliorer la sécurité des habitants, mais à elle! Simplement, elle doit se conformer à une réglementation très stricte. La pose d'un miroir sur le réseau routier est défini par l'article 14 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. La question est de savoir où Madame la Maire veut-elle installer ces miroirs... Si c'est à l'intersection du CD 35 et du CD 56, alors elle doit d'abord y installer un stop, car aucun miroir n'est autorisé s'il n'y a pas de stop... Si c'est pour la convenance d'un particulier pour sa sortie de propriété, qu'il se débrouille! Elle n'a pas le droit non plus d'installer un miroir public pour servir des intérêts privés! Que le propriétaire se débrouille pour installer lui-même le miroir sur un emplacement privé... Point à la ligne...

## **Curage de fossés: avis de la DDT...**

Un conseiller a signalé qu'un fossé était "bouché" sur le chemin du Plant de chênes... Madame la Maire, armée de son légendaire courage politique, comme à son habitude, a éludé la question en proposant d'en référer à la DDT, Direction Départementale des Territoires, pour donner sa réponse...

Encore une fois, ce n'est pas à l'administration de décider de ce qu'il faut faire de nos fossés! C'est au Conseil Municipal de dire s'il accepte que la dépense de leur curage soit inscrite ou non au budget municipal! Cette dépense n'est pas obligatoire, et le code rural stipule qu'en cas de fossé mitoyen c'est aux deux propriétaires riverains de se partager les frais... Dans le cas d'un fossé sur un chemin rural, il faudrait donc que la commune et les exploitants agricoles concernés s'arrangent pour partager le coût des travaux...

Encore faudrait-il les réunir pour que l'on se mette d'accord...

## **Suspicion de fuite d'eau rue Querlène...**

Une fuite d'eau a bien eu lieu Rue Querlène, qui a été réparée par les services de Véolia il y a quelques jours... La fuite est due à une perte d'étanchéité des raccords qui, à l'époque, ont été collés au lieu d'être boulonnés, comme on le fait aujourd'hui... S'il faut remplacer tous ces raccords dans les années à venir, la facture risque d'être salée... La flaque qui stagne au milieu de la rue Serpente en pleine sécheresse serait-elle aussi une fuite du réseau?... Ou les eaux usées d'un assainissement individuel qui déborderait sur la voie publique?...

